



SEANCE DU
12 Décembre 2022

OBJET DE LA
DELIBERATION

CONVENTION POUR
L'UTILISATION
DES LOCAUX DU COLLÈGE
CLAUDE DEBUSSY
DE COURRIÈRES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 12 Décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux le Douze Décembre à 19 heures, se sont réunis, en la Salle d'Honneur de la Mairie, les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. FRANCONVILLE Tony, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée le 06 Décembre 2022 dont 1 exemplaire a été publié et affiché.

Etaient présents : M. FRANCONVILLE Tony. (Proc de Mme POCLET Dominique) Mme BARLET Stéphanie. M. THUILLIEZ Laurent. Mme WERQUIN Mildred. M. GELLEZ Amédée. (Proc de Mme CABOCHE Cécile). Mme DOUTERLUNGNE Marine. (Arrivée en cours de séance à 19H08) (Proc de Mme CASSEZ Laetitia) M. RICHARD Frédéric. Mme MIJUN Peggy. MM. CANIPET Jérôme. TAVERNIER Michel. Mmes BLONDEAU Nathalie. LEMAIRE Sabrina. DUBOIS Jeanne-Marie. (Proc de Mme LEWILLE Laura) MM. MARTIN Bernard. RUCAR André. SLEZAK Jimmy. GIBOIRE Antoine. Mme ANDRE Laetitia. (Proc de M. DEBEAUMONT Pierre). MM HENAUX Christophe. VANDERSTEEN Pascal. Mmes DIOUANI Sarah. MADAU Graziella. (Arrivée en cours de séance à 19H08)

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés avec pouvoir : Mmes POCLET Dominique. CASSEZ Laetitia. CABOCHE Cécile. M DEBEAUMONT Pierre. Mme LEWILLE Laura.

Absents excusés sans pouvoir : MM THERY Éric. DEVLEESCHAUWER Nicolas

Secrétaire de Séance : Mme DIOUANI Sarah

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que l'Association FUTSAL de Douges a besoin d'espaces pour la pratique de ses activités.

Le Département du Pas de Calais et le Collège Claude Debussy à Courrières ont proposé de reconduire le conventionnement avec la municipalité pour l'utilisation de la Salle Péri par l'Association Futsal, les lundis et Jeudis de 19h30 à 22h30.

Ces occupations sont facturées à la Commune à hauteur de 120 € par mois et sont soumises à la signature d'une convention pour la période du 10 Octobre 2022 au 10 Juillet 2023.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par **26 Voix Pour** M. FRANCONVILLE Tony. (Proc de Mme POCLET Dominique) Mme BARLET Stéphanie. M. THUILLIEZ Laurent. Mme WERQUIN Mildred. M. GELLEZ Amédée. (Proc de Mme CABOCHE Cécile). Mme CASSEZ Laetitia (Proc de M. RICHARD Frédéric. Mme MIJUN Peggy. MM. CANIPET Jérôme.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 20/12/2022

Application agréée E-legalite.com

TAVERNIER Michel. Mmes BLONDEAU Nathalie. LEMAIRE Sabrina. DUBOIS Jeanne-Marie. (Proc de Mme LEWILLE Laura) MM. MARTIN Bernard. RUCAR André. SLEZAK Jimmy. GIBOIRE Antoine. Mme ANDRE Laetitia. (Proc de M. DEBEAUMONT Pierre). MM HENAUX Christophe. VANDERSTEEN Pascal. Mmes DIOUANI Sarah. MADAU Graziella. Et 1 Voix Contre Mme DOUTERLUNGNE Marine

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition de la Salle Péri du Collège Claude Debussy de Courrières à l'Association Futsal de Dourges pour la période du 10 Octobre 2022 au 10 Juillet 2023.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document ou avenant qui serait nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait en séance les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre
Le Maire,
Tony FRANCONVILLE



REÇU EN PREFECTURE

le 20/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216202747-20221212-DEL11121220